

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 28 septembre 2020 à 20h00, à la salle du conseil communal de Lutry.

La présidente

Ouvre la séance à 20 heures.

Mmes Yasmine Baudois-Pichard, Béatrice Ternon, Franziska Chaubert, Virginie De Fransesco, Anne-Claude Kunzi Hofmann, Patricia Khelidj et MM Alexandre Berthet, Adrien Curdy, Pierre-André Crousaz, Thomas Dietler sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

32 conseillères et conseillers sont présents, 10 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2020

M. Desbaillets

Demande d'ajouter en page 8, le terme « **hypothétique** » plus-value.

Le PV est accepté à la majorité, avec la modification demandée. Une abstention.

4.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

La présidente

Rappelle aux conseillers d'ouvrir rapidement le lien Easyshare, afin qu'ils s'enquière rapidement de savoir s'ils sont nommés présidents d'une commission ad'hoc et ainsi pouvoir convoquer les membres de la commission nommée dans les meilleurs délais.

Donne les résultats des votations fédérales du 27 septembre 2020, ainsi que les résultats pour Paudex.

Relève un taux de participation à 66.10%, plus élevé que lors des précédentes votations.

Objet 1 : Initiative de limitation 138 OUI – 439 NON	Refusé
Objet 2 : Loi sur la chasse 257 OUI – 310 NON	Refusé
Objet 3 : Déduction fiscale [...] 326 OUI – 248 NON	Accepté
Objet 4 : Loi sur les allocations [...] 486 OUI – 88 NON	Accepté
Objet 2 : Acquisition nouveaux avions de combat 262 OUI – 310 NON	Refusé

Remercie tous les membres du bureau de leur soutien et de leur présence lors de ces votations.

5. COMPTE RENDU DE L'ASEL

M. Witschi

Constata que lors de la dernière séance, M. Fontannaz a déjà donné un compte rendu de l'ASEL. Toutefois, il désire apporter quelques précisions concernant les comptes

- 2018 CHF 234'000.-
- 2019 CHF 245'000.-
- Budget 2019 CHF 266'000 ce qui représente CHF 159.- par habitant pour la commune.

6. COMPTE RENDU DU SDIS

M. Farinelli

N'a rien à dire.

7. COMPTE RENDU DE L'ORPC

M. Fontannaz

N'a rien à dire.

8. ETUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Rüeger

Ne donne pas lecture de son rapport en entier, étant donné que chaque conseiller l'a valablement reçu.

Conclusion du rapport :

Les évènements qui nous ont tous brutalement bousculés d'une manière ou d'une autre en ce début d'année, nous ont également encouragés à nous organiser différemment. Dans cet exercice, la Municipalité a fait preuve d'une grande faculté d'adaptation, surtout qu'elle devait déjà gérer la rénovation de ses locaux administratifs, et les chassés croisés

avec l'école. A aucun moment lors de nos différents contacts, nous n'avons décelé le moindre doute sur la volonté de poursuivre la gestion de notre commune dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, un grand merci et un grand bravo à toutes vos équipes, l'ensemble de votre personnel, et bien entendu à son encadrement.

La présidente

Remercie la commission de gestion pour son rapport.

Passé en revue le rapport de la commission de gestion.

M. Baer

Se demande concernant le don de CHF 50'000.-, quelle pourrait être son utilisation.

M. Kehtari

Précise que ce don a été octroyé à la commune dans le cadre de l'aménagement du port. Ce don pourrait être utilisé pour l'aménagement d'un WC au port, voire un aménagement adéquat sur la parcelle 527.

M. Witschi

Remarque qu'au port de Lutry, des jets d'eau sont installés afin de faire fuir les oiseaux et éviter leurs fientes. Il propose cet aménagement pour le port de Paudex.

M. Baer

Se demande par rapport à la page 2 du rapport, concernant l'infrastructure internet, Swiss4net qui proposait une connexion gratuite, pourquoi cette offre a été refusée ?

M. Kehtari

Relève que les fonds de cette société proviennent de l'étranger et que leur provenance n'est pas claire et précise. Le nom des investisseurs a été demandé à plusieurs reprises, demande restée sans suite. D'autre part, l'installation de la fibre optique était gratuite, mais la commune avait à charge d'entreprendre les travaux nécessaires pour pouvoir effectuer l'installation (conduites etc). De plus, ce contrat nous liait pendant 30 ans avec cette société dont nous ignorons tout et privait tout autre acteur de la télécommunication d'utiliser notre réseau. Toutes ces incertitudes sur le bien-fondé de cette société représentaient un réel danger pour l'avenir de notre réseau.

La présidente

Remercie la Municipalité ainsi que la commission de gestion pour son rapport.

M. Kehtari

Demande au CC d'accepter la présence de Mme Ravessoud, boursière, afin qu'elle puisse intervenir dans le cadre du préavis n° 04 – 2020 Comptes et gestion 2019.

La présidente

Constata que cette demande est approuvée par l'assemblée.

9. PREAVIS N°04 – 2020 COMPTES ET GESTION 2019**M. Maillard**

Donne une lecture résumée de son rapport, étant donné que chaque conseiller l'a valablement reçu.

Conclusion du rapport :

Résultat négatif de CHF 903'197.05. Il n'y a pas de quoi se réjouir. C'est l'excédent des charges du ménage communal en 2019.

La Commission félicite la Municipalité

- *d'avoir su maîtriser les charges qu'elles contrôlent*
- *d'avoir eu le courage de suspendre un projet BHNS dont les coûts sont actuellement disproportionnés par rapport à la situation financière de la Commune*
- *d'activer les démarches, afin de modifier vraiment la répartition de la facture sociale, ceci en soutenant l'initiative « SOS Communes ».*

La Commission remercie vivement l'ensemble du personnel communal qui a su gérer les travaux du complexe communal avec patience et sans compromettre le service à la population.

En conclusion, la Commission des Finances, à l'unanimité, propose d'approuver le préavis 04 – 2020.

Mme Quartier

Se demande si les CHF 17.- à chaque passage à la déchetterie ne devraient pas être mentionnés dans le Coquadit ou autre tout ménage, afin d'en informer la population.

M. Fontannaz

Constate que cela doit effectivement être relevé. Il précise qu'il est récent que ce soit uniquement le passage en déchetterie qui soit facturé.

Précise que les habitants de Paudex peuvent se rendre à la déchetterie de la Perraudetaz ou celle de Malley. Toutefois, tous les passages sont comptabilisés via la Perraudettaz. Un projet visant à modifier l'aménagement avec une entrée par la sortie actuelle est en cours d'étude, en raison des bouchons qui se créent le samedi notamment.

M. Hofmann

Relève que les gens de la déchetterie sont très agréables, contrairement à ce qui est relevé dans le rapport de la COFIN.

M. Desbaillets

Demande si nous sommes liés à Pully ou si une collaboration avec Lutry serait envisageable.

M. Fontannaz

Informe qu'une étude pourrait être réalisée avec Lutry. Un mix des deux serait peut-être envisageable.

-
- M. Esteve** Se demande si, dans les charges attribuées pour les transports, le déficit annoncé de cette année en lien avec la situation sanitaire, sera pris en considération dans le budget 2021.
- M. Chaubert** Confirme que ce déficit fera partie du budget 2021.
- M. Kehtari** Précise que seules 35% des charges des TL sont couvertes par la vente de billets.
- M. Hofmann** Remarque que dans le rapport de la COFIN en page 1, il est relevé le temps consacré par la Municipalité ainsi que le nombre d'heures de vacations. Il constate qu'en regard de la page 49 du rapport des comptes et gestion, le temps d'heures de vacations se monte à 3'120 heures, ce qui correspondrait à environ une personne et demie à plein temps. Dès lors, il se demande si le taux d'activité des Municipaux est suffisant.
- M. Kehtari** Se demande comment ce calcul d'une personne et demie à plein temps est fait.
- M. Hofmann** Relève qu'un plein temps représente environ 1'800 heures. Dès lors, 3'120 heures représentent grosso modo 1 personne et demie à temps plein.
- M. Kehtari** Relève que les séances de Municipalité ne sont pas comptées dans le taux d'activité des Municipaux. Celles-ci sont comptées dans les vacations à CHF 60.- de l'heure plus CHF 10.-.
- M. Hofmann** Constate que l'augmentation du taux d'activité des Municipaux présenterait plus de transparence.
- M. Chaubert** Relève que les dicastères varient énormément de l'un à l'autre et également de mois en mois.
- M. Fontannaz** Relève que cette manière de rémunérer la Municipalité fait partie d'un préavis soumis au CC.
- M. O. Maillard** Constate que nous sommes dans une très petite commune et que la charge de travail remonte directement aux municipaux, qui n'ont pas de chefs de service sur qui se reposer, contrairement aux plus grandes communes. Toutefois, il comprend bien le sens de la question de M. Hofmann.
- M. Hofmann** Remercie l'assemblée d'avoir répondu à sa question.
- M. Frigerio** Estime que cet objet doit être discuté à chaque législature et pense qu'il serait judicieux de se comparer à d'autres communes.

-
- M. Kehtari** Approuve le fait d'effectuer une telle comparaison, toutefois les communes comparées doivent avoir le même mode de fonctionnement que Paudex. A ce sujet, il relève que les Municipaux n'ont pas de chef de service en dessous, comme cela se fait dans d'autres communes plus importantes, et que l'activité liée à ce manque, représente ~70% de leur travail.
- M. Hofmann** Constate qu'à la dernière ligne de la page 51, art et culture, la différence entre les charges 2019 et 2018 est divisée par deux.
- M. Kehtari** Précise que cette différence est due à l'absence du Pully Québec en 2019. Cette manifestation ayant lieu tous les deux ans. Pour 2020, ce point a été porté au budget. Toutefois, le festival a été annulé en raison de la situation sanitaire actuelle.
- Mme Quartier** Relève que le compte 600.4511 en page 64 n'existe plus et peut être retiré.
- Mme Ravessoud** Relève qu'il doit rester pour mémoire et pourrait être utilisé dans le futur.
- M. J. Maillard** Se demande pourquoi le compte 810.4341 en page 67 est à zéro en 2018 et bien plus élevé en 2019.
- M. Kehtari** Relève que ce compte doit être lu en regard du compte taxe de raccordement.
- M. Hofmann** Demande pourquoi le compte 820.3804 laisse apparaître une telle différence.
- M. Kehtari** Précise que ce fonds d'attribution résulte de ce que nous aurions perçu en plus ou en moins sur le décompte d'électricité. En contrepartie, cela dépend aussi de la consommation de l'année suivante, l'estimation se fait sur l'année précédente. Chaque année, ces tarifs doivent être soumis au 31 août à ELCOM, avec une extraction comptable uniquement pour l'électricité.
- M. O. Maillard** Précise que l'électricité a été achetée moins cher en 2019 qu'en 2018. Vu que l'on ne peut pas faire de bénéfice sur ce poste, un compte de régulation est créé.
- M. Chappuis** Apporte une correction à la page 69, dans les notes, il s'agit de 2019 et non de l'année 2018.
- M. Kehtari** Informe que le total des investissements calculé à la page 79 est erroné (CHF 8'539'819.12). Il doit être corrigé à CHF 4'275'891.91.
- M. O. Maillard** Constate qu'en page 78 il s'agit d'une perte et non d'un bénéfice.

-
- La présidente** Propose de passer au vote sur ce préavis avec les conclusions suivantes :
1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2019
 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés,
 3. d'en donner décharge aux organes responsables
- 32 acceptent.
0 avis contraire
0 abstention
- 10.** **PREAVIS N°05 – 2020 CONSTITUTION DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**
- M. Graser** Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.
- La présidente** Remercie la commission pour le rapport.
- M. Frigerio** Constate que lors des élections au CC, les « viennent ensuite » peuvent se retrouver à la fin de la liste.
- M. Chaubert** Relève que, sauf erreur, les candidats se trouvant après les 45 premiers, sont sélectionnés en tant que suppléant.
- Mme Quartier** Relève que lors de l'élection, les candidats ayant le nombre de voix absolue mais se retrouvant après les 45 premiers, sont automatiquement élus en tant que suppléant. Les personnes n'ayant pas la majorité absolue peuvent se représenter au 2^{ème} tour. Un tirage au sort est alors effectué pour connaître la place dans la liste des suppléants.
- M. Hofmann** Demande pourquoi lors de la prochaine législature, 9 suppléants sont annoncés.
- M. Spring** Précise que cela provient d'une observation historique. Pour cette législature, tous les suppléants ont été utilisés et le nombre de conseillers est à 42 actuellement.
- La présidente** Demande au CC de passer au vote sur le préavis tel que présenté.
1. d'adopter le système majoritaire à deux tours pour l'élection du Conseil communal,
 2. de fixer le nombre des membres du Conseil communal à **45 membres**
 3. de fixer le nombre de suppléants du Conseil communal à **9 membres**

4. de fixer le nombre des membres à la Municipalité à **5 membres**

32 acceptent.
0 avis contraire
0 abstention

Le préavis est accepté à l'unanimité.

11.

PREAVIS N° 06 – 2020 ACQUISITION DES PARCELLES 37 ET 217 DE PAUDEX

M. O. Maillard

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

La Commission des Finances soutient par conséquent unanimement le préavis et vous recommande d'en accepter les conclusions sans changement, c.-à-d. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition des parcelles 37 et 217 de Paudex pour un montant total de CHF 196'750.-, ceci en excluant les conditions de réalisation du projet des BHNS.

M. Baer

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

En conclusion, la commission ad-hoc, approuve ce préavis malgré quelques éléments négatifs et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le préavis municipal N° 06 – 2020 sur l'acquisition des parcelles 37 et 217 de Paudex.

La présidente

Remercie les commissions pour l'élaboration des rapports.

M. Witschi

Se demande si les places de parc en face du terrain de basket, appartiennent à la commune. Et pourquoi sur ce nouveau projet, les places de parc sont payantes.

Ne comprend pas l'utilité de cet achat, alors que ces places de parc seront attribuées aux BHNS, le jour où ce projet sera réalisé.

M. Kehtari

Confirme que les places de parc devant le terrain de basket et le terrain de tennis appartiennent à la commune et sont gratuites. Toutefois, ce point pourrait être amené à changer.

Constata que si ces places de parc sont achetées par un privé, la commune devra dédommager celui-ci le jour où le projet des BHNS sera réalisé, d'où l'importance que ces parcelles soient entre les mains communales. Actuellement, 9 places devant le Château sont louées. Avec le projet du BHNS, ces places de parc vont être modifiées. Relève

que cet investissement n'a pas le même impact que les BHNS et que la commune est à même de le supporter. D'autre part, ces places pourront être louées, avec un gain de CHF 1'000.- par année pour chaque place de parc.

M. Chaubert

Constata que le dédommagement se monterait à ~CHF 20-25 mille par place de parc, si elles ne sont pas entre les mains communales et que les BHNS sont réalisés.

M. Desbaillets

S'interroge si ce montant sera déduit de la facture des BHNS.

M. Chaubert

Confirme que cette déduction sera prise en compte.

M. Viand

Se demande combien de places de parc il restera si le projet BHNS redémarre

M. Kehtari

Mentionne que devant le Château, si les BHNS voient le jour, 12 places seront maintenues et 18 places pour la parcelle 217.

La présidente

Demande au CC de passer au vote sur le préavis tel que présenté.

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles n° 37 et 217 de Paudex à l'Etat de Vaud pour un montant total de CHF 196'750.00.
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt souscrit aux meilleures conditions du marché.

26 acceptent.
0 avis contraire
6 abstentions

Le préavis est accepté avec 6 abstentions.

12.

Communications municipales

Mme Martin

Annonce que pour les deux portions du plan de quartier des Côtes-st-Maires, une commission a été mise en place pour réflexion, avec notamment la présence d'un architecte urbaniste. Relève l'importance de ce projet, avec un besoin en logement à loyer modéré, de logements protégés, ainsi qu'une zone d'activités. Tout ce nouveau plan de quartier fait partie d'un projet à caractère inter-générationnel.

M. Kehtari

Relève l'objectif fixé par la commune, construire sans forcément investir, avec un architecte présent comme guide, afin de garder à l'esprit tous les aspects dont la commune a besoin.

Mme Martin

Constate qu'il y a trois partenaires dans ce projet et que la commune désire en faire un bel endroit.

Donne des nouvelles des élèves de l'école de Paudex, qui ont eu la chance de fabriquer du jus de pomme ce matin, avec la participation des employés de la commune et ont pu goûter du vrai jus de pomme.

M. Fontannaz

Annonce que Mme Nicod, œnologue de Paudex ainsi que lui-même, seront présents au marché de Lutry le samedi 17 octobre 2020 pour la vente du vin de la commune.

Constate que les trois corps sécuritaires sont toujours soucieux de la situation sanitaire et mettent tout en œuvre également pour préserver leur personnel.

M. Spring

Donne des nouvelles des travaux de rénovation du complexe communal. Dernière ligne droite, la grande salle est en cours de finition, avec une utilisation dès le début de l'année prochaine.

M. Chaubert

Annonce que l'AG de l'UCV s'est tenue à Savigny le jeudi 17 septembre. Le syndicat était au même moment à l'assemblée de l'ADVC.

Le sujet essentiel était la proposition d'accord entre le conseil d'Etat et l'union des communes vaudoises. Il ressort de cette discussion qu'un certain nombre de communes sont favorables au projet, toutefois, un peu par dépit. Une meilleure répartition est souhaitée, mais par peur de perdre le peu acquis, ils voteraient oui à l'accord. Paudex, ainsi que d'autres communes ont pris la parole pour exprimer leur insatisfaction, en insistant sur la perte d'autonomie communale et l'impact très négatif sur les finances des communes. Au final, il n'y a pas eu de vrai débat étant donné que la présidente s'est permise de démonter les arguments des opposants, sans laisser la possibilité de contrer sa position. Cette attitude a démontré un manque d'esprit démocratique criant. Pour rappel, le nombre de communes vaudoises se monte à 309, dont 238 sont membres de l'UCV, 28 de l'ADCV et 43 des deux associations. Lors du vote, chaque membre à un nombre de voix en fonction de sa population et de son appartenance à un district. 1'079 voix au total avec 817 pour, 262 contre, ce qui représente 24% de voix contre. Les membres de l'ADCV sont à l'unanimité, contre cet accord soit 1/3 des communes du canton, ce qui contredit de manière flagrante les dires de la présidente de l'UCV Mme Wyssa. Rien que pour notre région, Lutry, Pully, Belmont, Saint-Saphorin, entre autres, sont opposées à cet accord. Informe que cet accord doit maintenant être ratifié dans le cadre du Grand Conseil, avec en parallèle l'initiative de l'ADVC qui a pour but de mettre la pression.

Annonce que suite à la séance d'information sur les BHNS, Paudex n'a pas été bien accueillie par les TL. Les propos de M. Gemelin ont été très virulents, reprochant à la commune d'avoir tout fait pour retarder le

projet. Relève que la Municipalité a tout fait pour trouver des solutions d'amélioration de ce projet afin de la rendre acceptable.

Concernant les travaux futurs sur notre commune, il relève de grandes interrogations avec notamment les impacts de la facture sociale, les incertitudes liées à la crise du COVID-19 sur les rentrées fiscales. La Municipalité réfléchit à un plan d'investissements futurs, en étudiant les priorités.

Doit malheureusement annoncer une mauvaise nouvelle concernant la route de la Bernadaz. Lors des dernières mesures, datant de quelques mois, il a été relevé que la route bougeait très peu. La voirie a découvert récemment, au-dessus de la maison de M. Zahnd, une fissure de 30 cm dans le trottoir. L'impact de cette fissure doit être analysé avec notre ingénieur, afin d'en déterminer l'ampleur et si des travaux urgents doivent être entrepris. La question qui se pose est de savoir si nous devons intégrer ces travaux au projet de réhabilitation de Bernadaz 2 et 3 ou si ce bout de trottoir doit être consolidé en urgence. Annonce que le suivi de cette portion de trottoir sera fait par le bureau Karacas et Français

M. Farinelli

Se demande s'il serait envisageable de réduire le passage des gros camions sur ce tronçon.

M. Chaubert

Rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale mais que la commune doit l'entretenir.

M. Witschi

Se souvient qu'il était prévu de mettre en haut de la route de la Bernadaz une signalétique, afin d'éviter l'encombrement et le tournus de camions devant le chemin de Bochat.

M. Fontannaz

Précise qu'effectivement, un système de laser est en cours de réalisation, permettant d'indiquer aux véhicules trop hauts, par des signaux lumineux, l'existence d'un tunnel en bas de la route. Actuellement, avec la construction de la Migros, cette installation est ralentie.

M. Kehtari

Revient sur les dégâts causés par l'affaissement du trottoir à la route de la Bernadaz et relève que c'est le talus qui s'effrite et non la route qui bouge.

Précise qu'avec la décision de suspendre le projet BHNS, l'accueil du conseil d'administration ne fut pas des plus chaleureux. Toutefois, lors de la prise de parole, et en évoquant des chiffres concrets ainsi que le coût de ce projet pour Paudex, l'assemblée a compris la décision de notre Municipalité et ne se rendait pas compte de cet impact. Au final, il relève que les Municipaux ne sont nullement contre, mais que par manque de liquidités, ce projet ne peut pas aller de l'avant pour le

moment. La même présentation a été faite auprès des communes voisines.

Concernant la facture sociale, certaines communes veulent contester la 4^{ème} tranche et Paudex a décidé de rejoindre ce mouvement. Ainsi, un recours sera déposé, entraînant une action en justice, avec des frais engagés et plusieurs années de procédure. Constate que cela va toucher l'autonomie de la commune et que celle-ci s'expose à un intérêt moratoire de 4% représentant CHF 2'800.- par mois. La facture sociale se monte à quatre tranches de CHF 850'000.-. Paudex ne sera pas seule dans ce combat.

M. Farinelli

Se demande si cela va pénaliser la commune.

M. Kehtari

Parle de l'initiative SOS communes. Chacun peut s'y inscrire à titre individuel, afin de soutenir cette initiative.

Celle-ci doit être soumise au Grand conseil pour ratification, l'initiative est votée par le peuple.

13.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. J. Maillard

Se demande dans quelle mesure la commune doit légiférer, dans le cadre du bruit des machines motorisées utilisées au sein du village.

A constaté que dernièrement, les employés de la commune ont utilisé une machine à essence qui faisait un bruit monstrueux.

M. Fontannaz

Mentionne que, selon le règlement de police, le bruit n'est pas toléré en dehors de 7h à 22h ainsi qu'à midi, durant la semaine, et des horaires différents les samedis. La commune essaie, dans la mesure du possible, d'acquérir des engins électriques moins bruyants.

M. Baer

Confirme que l'équipement de la voirie est beaucoup plus bruyant que celui des privés. Constate que des bruits énormes provenant du centre Patronal ont été entendus et estime que les entreprises qui utilisent des engins aussi bruyants devraient annoncer ce type de travaux aux habitants du quartier avant.

M. Kehtari

Relève qu'une information sur leur site a été faite. Toutefois, ces travaux ont effectivement été très pénibles. Lorsque la commune s'est approchée d'eux pour en connaître la teneur, les travaux touchaient à leur fin.

M. Hofmann

Se questionne sur la santé du cèdre bicentenaire se trouvant à la campagne Marcel et s'en inquiète.

M. Fontannaz

Informe que ce cèdre est suivi de près, avec une analyse récente de la santé du tronc. Il en ressort que cet arbre est encore en relativement bonne santé, mais qu'il manque toutefois de nourriture au niveau du

sol. Constate que le jour où il faudra l'enlever, une communication importante sera faite. L'échéance de l'abatage est repoussée tant que celui-ci se porte bien.

La présidente

Remercie les conseillers et la Municipalité pour leur travail.

M. Kehtari

Salue l'assemblée et regrette le verre de fin de séance, en cette période sanitaire compliquée.

La séance est levée à 22h40.

Prochaine séance 26 octobre 2020 à 20h00.

La Présidente

La Secrétaire

Céline Dillner-Reichen

Caroline Genovese